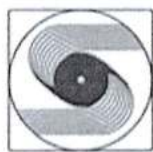


المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

GRUPE INDUSTRIEL DES CEMENTS D'ALGERIE

SOCIETE DES CEMENTS DE HAMMA BOUZIANE

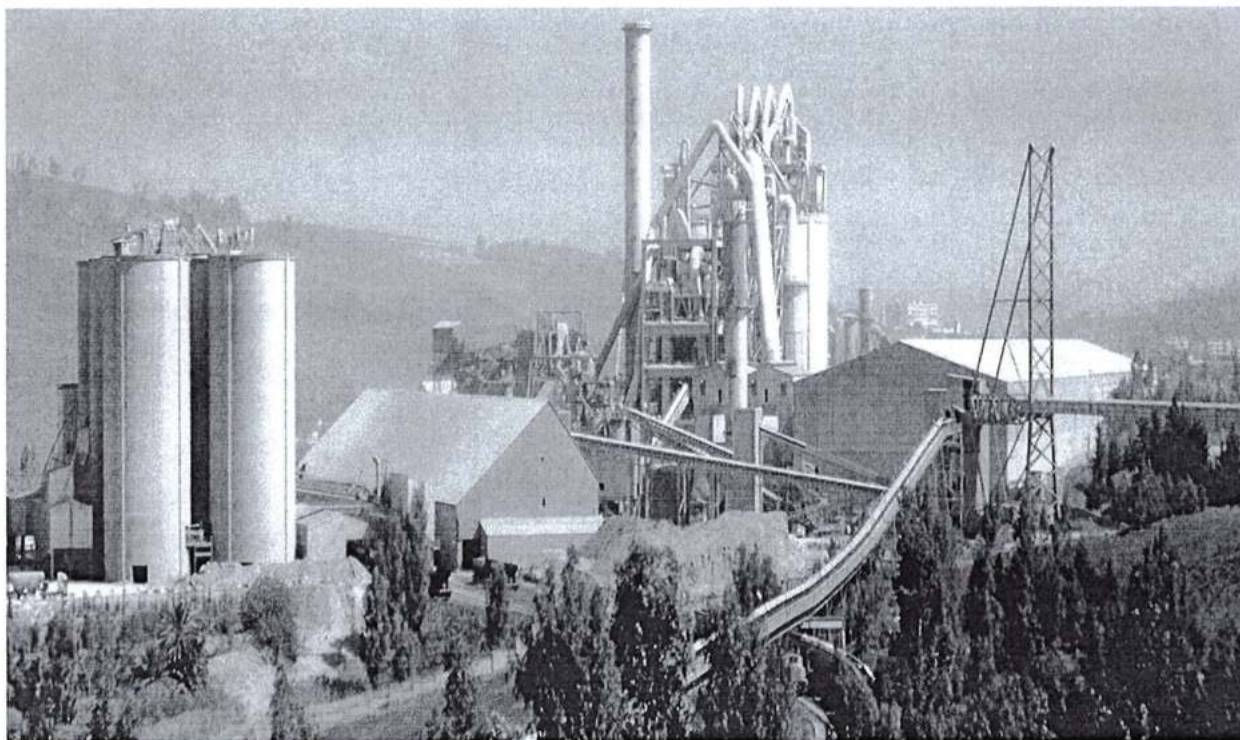
« S.C.H.B. »

ش.ذ.أ. - رأس مالها الاجتماعي 2.200.000.000 DA SPA au capital social de:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N° 04 /SCM/SCHB/2021

SOCIÉTÉ DES CEMENTS DE HAMMA BOUZIANE



CAHIER DES CHARGES TRANSPORT DE 50 000 TONNES DE MINERAI DE FER

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Exercice 2021

Date de parution	21 JUIN 2021
Date de dépôt	06 JUIL. 2021
Date d'ouverture des plis	06 JUIL. 2021

CAHIER DES CHARGES

Sommaire

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

ARTICLE 01 : OBJET
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION.
ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.
ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA PRESTATION.
ARTICLE 05 : DUREE DE MARCHE.
ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE.
ARTICLE 07 : OBLIGATIONS DU CLIENT.
ARTICLE 08 : PENALITES DE RETARD.
ARTICLE 09 : MODALITES DE PAIEMENT.
ARTICLE 10 : IMPOTS,DROITS ET TAXES.
ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES.
ARTICLE 12 : EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT
ARTICLE 13 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION.
ARTICLE 14 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.
ARTICLE 15 : ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
ARTICLE 16 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS
ARTICLE 17 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE.
ARTICLE 18 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX.
ARTICLE 19: ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES.
ARTICLE 20: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE.
ARTICLE 21: POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS.
ARTICLE 22: ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE.

B/ANNEXES

- ✓ Le planning de livraison.....ANNEXE.1
- ✓ Le modèle de soumission..... ANNEXE.2
- ✓ Le modèle de déclaration à souscrire.....ANNEXE.3
- ✓ Le modèle de la délégation de pouvoir.....ANNEXE.4
- ✓ La fiche d'identification du soumissionnaire..... ANNEXE.5
- ✓ La déclaration de probité.....ANNEXE.6
- ✓ Liste des moyens de transport.....ANNEXE.7
- ✓ Bordereau des prixANNEXE.8

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

ARTICLE 01 : OBJET

Le présent cahier des charges, a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels, le soumissionnaire doit se conformer, pour le **transport de 50 000 tonnes de Minerai de FER** par camions, à partir des sources d'approvisionnement (25.000 tonnes de la mine SOMIFER Chaabet El Baloute Wilaya de Souk Ehrs et 25.000 tonnes de la mine SOMIFER Khanguet wilaya de Tébessa), vers la cimenterie de Hamma Bouziane Constantine.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions du manuel de procédures de passation des marchés en vigueur du Groupe GICA.

Le mode de passation du présent marché est l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint.

ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seules les entreprises possédant le code d'activité de transport marchandise peuvent participer à cette soumission.

ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA PRESTATION

L'étendue de la prestation consiste en le transport de «50.000 Tonnes de Minerai de FER ». Réparti par source d'approvisionnement comme suit :

Lot N°1 : 25.000 tonnes de la mine SOMIFER unité de Chaabet el Baloute Wilaya de Souk Ehrs vers la cimenterie de Hamma Bouziane Constantine.

Lot N°2 : 25.000 tonnes de la mine SOMIFER unité Khanguet wilaya de Tébessa vers la cimenterie de Hamma Bouziane Constantine.

Avec la possibilité d'attribuer exclusivement 20% du marché aux micro-entreprises (**ANSEJ-CNAC**) au prix du soumissionnaire retenu, selon le planning prévisionnel joint en annexe 01.

- 1. La pesée se fera à la réception du produit au niveau du pont bascule du client et donnera lieu à l'établissement d'un bon de pesée, dont une copie devra être remise au prestataire (camionneur).**
- 2. Un attachement mensuel sera établi et signé contradictoirement par les deux parties sur la base des bons de pesée de la période.**

Article 05 : DUREE DE MARCHE

Le marché à conclure sera un marché de douze (12) mois renouvelable une seule fois pour une période d'égale durée dans les mêmes conditions après accord des deux parties.

ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire doit :

1. Respecter le règlement intérieur du fournisseur et du client.
2. Souscrire à toutes les assurances de transport, police d'assurance pour le matériel roulant et assurance marchandise.
3. Respecter le programme d'approvisionnement.
4. Assurer le remboursement des dommages et pertes causées au produit transportés.
5. S'adapter aux horaires de travail du fournisseur et client.
6. Respecter le poids total en charge du camion (≤80 tonnes).

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

ARTICLE 07 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client doit :

1. Désigner un interlocuteur.
2. Identification du lieu de chargement et déchargement au soumissionnaire retenu.
3. Mettre à la disposition du soumissionnaire retenu les aires nécessaires pour le déchargement du minéral de FER.
4. Faciliter au(x) soumissionnaire(s) retenu l'accès aux aires de stockage.
5. Assister le soumissionnaire retenu lors du déchargement.

ARTICLE 08: PENALITE DE RETARD

Tout retard, supérieur à un (01) mois, dans les livraisons de la marchandise, entraînera l'application d'une pénalité, égale à un pour cent (01%) de la valeur du transport de la marchandise restante à livrer par rapport au planning dans la limite de 05% du montant du marché, néanmoins avant d'appliquer toutes pénalités, il sera pris en considération les quantités cumulables de la période, conformément au planning de livraison en annexe 01.

ARTICLE 09 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue mensuellement par virement bancaire sur présentation de factures, et feuilles d'attachements du transport des quantités réalisées durant le mois, établi sur la base des bons de pesée du client, signé contradictoirement par les deux parties.

ARTICLE 10 : IMPOTS, DROITS ET TAXES

Chacune des deux parties s'acquittera des impôts, droits et taxes exigibles au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

ARTICLE 11: REGLEMENT DES LITIGES

Tous litiges pouvant survenir entre les deux parties, seront réglés à l'amiable.

Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord à l'amiable, les deux parties conviennent que le différend découlant sera traité devant le tribunal de Constantine.

ARTICLE 12: EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire doit répondre aux exigences de santé, sécurité et environnement liées à son activité.

1. Bâchage de chaque camion durant le trajet de transport de la mine SOMIFER Chaabet El Baloute Wilaya de Souk Eghras ou SOMIFER Khanguet wilaya de Tébessa, jusqu'au site de la cimenterie Hamma Bouziane Constantine, pour éviter le déversement du produit transporté (MINERAL DE FER).
2. Respecter les consignes de sécurité dans les sites de chargement et de déchargement (du fournisseur et du client) tel que, respect des signalisations, port du gilet et casque de sécurité etc....
3. Respecter les consignes environnementales, entretenir les camions afin d'éviter le rejet des gaz d'échappement, fuites d'huiles, gas-oil et bruit etc....

ARTICLE 13: CONSISTANCE DE LA SOUMISSION

La soumission en un seul exemplaire original doit renfermer deux enveloppes N°1 et N°2 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous :

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

13.1 L'ENVELOPPE N°1 « Offre technique »

Elle doit renfermer les documents ci-dessous, sur support papiers en un seul exemplaire.

- L'offre technique proprement dite établie conformément au présent cahier des charges,
- La déclaration à souscrire (selon modèle joint en annexe 03),
- La déclaration de probité (selon modèle joint en annexe 06),
- Tous les documents justifiant la qualification du soumissionnaire ainsi que ses références et aptitudes professionnelles (liste des clients, attestation de bonne exécution, contrats signés durant les dernières années, bons de commandes, etc...).
- Les documents sociétaires des candidats :
 - Copie du registre de commerce (électronique),
 - Copie de l'attestation d'activité C20,
 - Copie le NIF électronique et le NIS,
 - Copie statuts à jour,
 - Attestation de mise à jour CNAS et/ou CASNOS.
 - Références bancaires,
 - Extrait de rôle,
 - Copie de bilans financiers certifiés (trois derniers exercices)
 - Extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société,
- Carte de transporteur public de marchandises (permis de circuler) en cours de validité.
- Documents justifiants le statut de **micro-entreprises (ANSEJ-CNAC)**
- Une copie du pouvoir autorisant le signataire de la lettre de soumission à engager le soumissionnaire dans le cas où le signataire n'est pas le responsable statutaire (selon modèle joint annexe 04),
- Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page et signé par le soumissionnaire, portant dans sa dernière page la mention « **lu et accepté** »,
- La liste des moyens matériels incluant au minimum **07 camions** pour chaque lot avec justificatifs de propriété et en bon état de fonctionnement (copies cartes grises, copie de la fiche de contrôle technique ou autres documents légaux couvrant la période totale du contrat) à mettre en œuvre (selon modèle joint en annexe 07),
- La fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle joint en Annexe 05).
- Un engagement d'établir une assurance garantissant une protection complète de la marchandise à transporter.
- Document de paiement du cahier des charges.

13.2 L'ENVELOPPE N°2 « Offre financière »:

- La lettre de soumission pour chaque Lot, renseignée(s) (montant HT et TTC), signée(s) et portant le cachet humide (selon modèle joint en annexe).
- Devis par lot selon modèle joint en annexe 08.
- Les micro-entreprises (**ANSEJ-CNAC**), **ne sont pas concernées par l'offre financière**,
- Les prix sont fermes, non négociables, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du contrat.

Les Deux enveloppes ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans UN
PLI STRICTEMENT ANONYME, dûment fermé et ne portant que la mention :

AON Restreint N° 04/SCM/SCHB/2021
«A NE PAS OUVRIR »

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraînera automatiquement le rejet de la soumission.

Ces offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, à l'adresse suivante :

SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES MARCHES
SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA-BOUZIANE « SCHB »
ZONE INDUSTRIELLE RHUMEL - BOUSSOUF
CONSTANTINE – ALGERIE

Aucun pli ne devra être transmis par voie postale sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE14 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le retrait du présent cahier des charges se fera auprès du secrétariat des marchés de la Société des Ciments de Hamma Bouziane, par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, contre le paiement d'une somme de dix mille dinars (10 000,00 DA).

Le soumissionnaire ou son mandataire doit mentionner lors du retrait du cahier des charges les informations suivantes:

Raison sociale :

Nom et prénom du soumissionnaire/ mandataire :

Adresse :

Adresse E-mail:

Numéro de téléphone :

Numéro de fax :

ARTICLE 15: ECLAIRCISSEMENT SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée au secrétariat des marchés de la société des ciments de Hamma Bouziane au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de trois jours.

- ✓ Fax : 213 (031) 60 65 39
- ✓ Tél. : 213 (031) 60 65 43
- ✓ E-mail : contacts.schbdg@gica.dz

La réponse doit être communiquée à l'ensemble des soumissionnaires.

ARTICLE 16 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS

Les soumissions doivent être déposées au plus tard à dix heures (10H 00'), Quinze (15) jours calendaires à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et /ou le BOMOP. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable.

L'ouverture des plis, se fera au siège de la SCHB Zone Industrielle Rhumel, Boussouf – Constantine- Algérie le même jour de la date limite de la remise des offres, à 11 heures 00', en présence d'un l'huissier de justice éventuellement et des soumissionnaires.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours, après la date limite de réception des offres.

NB : Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent être muni de délégation de pouvoir pour assister à l'ouverture des plis.

ARTICLE 17 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE

1. Lettre(s) de soumission(s) pour chaque Lot renseignée(s), signée(s) et portant le cachet humide, (les micro-entreprises (ANSEJ-CNAC), non concernées)
2. Déclaration à souscrire,
3. Copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page, portant dans sa dernière page la mention **lu et accepté**,
4. l'offre proprement dite, (les micro-entreprises (ANSEJ-CNAC), non concernées)

ARTICLE 18: CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX

Le choix du soumissionnaire se fera sur la base des critères ci-après :

Offre technique :(30 points)

- Moyens matériels mis en œuvre (20 points),
- Références professionnelles (05 points),
- Documents exigés dans le cahier des charges (05 points),

Le soumissionnaire sera éliminé si son offre technique totalise un nombre de point inférieur à vingt (20).

Offre financière : (70 points)

- Prix proposés (70 points),

Seules les offres financières, des soumissionnaires dont les offres techniquement retenues, seront traitées par la commission d'évaluation des offres.

La Note Globale : NG

$$NG = NT + NF$$

Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale (NG) sera retenue.

Il est à préciser qu'aucune négociation avec les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres pour le choix du cocontractant.

ARTICLE 19: ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

En cas de situation exceptionnelle d'annulation, le client peut procéder à mettre terme au processus de l'appel d'offres, les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas d'infructuosité où son offre ne sera pas retenue ou si l'opération est annulée.

ARTICLE 20: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Un avis d'attribution provisoire du marché sera publié. Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

Le soumissionnaire retenu pourra être éventuellement" invité" à négocier les articles du contrat.

ARTICLE 21: POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat des marchés de la SCHB dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

ARTICLE 22: ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE

L'attribution définitive du marché est notifiée par écrit au soumissionnaire retenu avant l'expiration du délai de validité de l'offre.

NB : Dans le cas ou le soumissionnaire retenu ne peut pas assurer le transport du produit, il sera fait appel au suivant immédiat.

LU ET ACCEPTE

CACHET ET SIGNATURE DE L'ATTESTATAIRE
(NOM, QUALITE DU SIGNATAIRE)
(CACHET DE LA SOCIETE)

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

ANNEXE 1

PLANNING DE LIVRAISON

Société des Ciments de Hammam Bouziane
- SCIB -
Comité AD - HOC

PLANNING DE LIVRAISON PREVISIONNEL

LOT N°01: Chaabet EL balout W. Souk Ehas

Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
2100	2100	2100	2100	2100	2 000	2 000	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
TOTAL : 25 000 Tonnes											

LOT N°02: Khenguet W.Tébessa

Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
2100	2100	2100	2100	2100	2 000	2 000	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
TOTAL : 25 000 Tonnes											

NB : Ce planning n'est que prévisionnel et peut donc être modifié par le client selon ses besoins.

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

ANNEXE 2

LOT N°01: Chaabet EL balout W. Souk Ehas

LETTRE DE SOUMISSION

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - MOC

Je soussigné(e), Nom et prénom :

Profession.....

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autres (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers.....

A exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffre et en lettre, et en hors taxes et en toutes taxes) :

.....

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffre et en lettres) :

.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire ou CCP n° auprès :

Adresse : Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifié, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à.....le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).

NB : en cas de groupement, le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser La nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 2

Société des Ciments de Hammam Bouziane
- S.C.H.B. -
Comité AD - HOC

LOT N°02: Khenguet W.Tébessa

LETTRE DE SOUMISSION

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je soussigné(e), Nom et prénom :

Profession.....

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autres (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers.....

A exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffre et en lettre, et en hors taxes et en toutes taxes) :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffre et en lettres) :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire ou CCP n° auprès :

Adresse : Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifié, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à.....le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).

NB : en cas de groupement, le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser La nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 3

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce :

Wilaya ou seront exécutées les prestations objet du marché:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché:

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui à délivrer le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société à réaliser pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de l'entreprise au Greffé du tribunal, section commerciale ? :

Dans l'affirmative: (préciser la nature des privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société fait-t-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales parafiscales et l'obligation de dépôt

légal de ses comptes sociaux :

La société s'est rendue coupable de fausses déclarations ? :

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

La société a-t-elle fait l'objet de décision de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrage? :

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres de l'ouvrage concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) :

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ?

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et la sécurité sociale? :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement d'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? :

Dans l'affirmative : (indiquer le maître de l'ouvrage concerné, l'objet du marché, sa date de signature et de notification et la sanction infligée) :

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à : le :

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire. Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 4

DELEGATION DE POUVOIR

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

Je soussigné, nom et prénom (s) de la société (dénomination de la société) :

.....

Adresse du siège social, société (forme juridique de la société) au capital de (Montant du capital social) :

.....

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à monsieur (nom et prénom de, au nom de la Société) :

De négocier et conclure avec :, un contrat de :

.....

En foi quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :, le:
(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

ANNEXE 5

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

Raison sociale:.....

Nationalité :

Siège et adresse:.....

Capital social:.....

Nature juridique:.....

Date de création:.....

Domaine d'activité:.....

Effectifs:

Résultats financiers (période à définir par la société):

CACHET ET SIGNATURE DE L'ATTESTATAIRE

(NOM, QUALITE DU SIGNATAIRE)

(CACHET DE LA SOCIETE)

ANNEXE 6

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

DECLARATION DE PROBITÉ

Je soussigné(e), Nom et prénom :

Agissant au nom et pour le compte de :

-Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

-M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

-M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

-Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause, elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

-Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à :le :

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité du signataire)

(Cachet de la société)

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité. En cas de sous-traitance, chaque sous traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 7
Liste des Moyens de Transport
Réservé au présent Appel d'Offre

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

LOT N°01: Chaabet EL balout W. Souk Ehras

N° ORDRE	IDENTIFICATION DES IMMATRICULATIONS DES CAMIONS	ANNEE	CAPACITE DE TRANSPORT
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			

12			
13			
14			
15			

Signature et Cachet du Transporteur

NB :Joindre les copies des cartes grises.

joindre les copies des fiches de contrôle techniques.

ANNEXE 7

Liste des Moyens de Transport

Réservé au présent Appel d'Offre

LOT N°02: Khenguet W.Tébessa

N° ORDRE	IDENTIFICATION DES IMMATRICULATIONS DES CAMIONS	ANNEE	CAPACITE DE TRANSPORT
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			

12			
13			
14			
15			

Signature et Cachet du Transporteur

NB : Joindre les copies des cartes grises.

joindre les copies des fiches de contrôle techniques.

ANNEXE 8

Société des Ciments de Hamma Bouziane
S.C.H.B.
Comité AD - HOC

BORDEREAU DES PRIX

Lot N° 01

ITEM	DESIGNATION	QUANTITES EN TONNE	PRIX UNITAIRE	MONTANT (HT)
01	Transport Minéral de Fer de la mine SOMIFER unité Chaabet El Baloute Wilaya de Souk Eghras vers la cimenterie Hamma Bouziane	25000		
MONTANT TOTAL HT				
TVA				
MONTANT TOTAL TTC				

Lot N° 02

ITEM	DESIGNATION	QUANTITES EN TONNE	PRIX UNITAIRE	MONTANT (HT)
01	Transport Minéral de Fer de la mine SOMIFER unité Khanguet wilaya de Tébessa vers la cimenterie de Hamma Bouziane Constantine,	25 000		
MONTANT TOTAL HT				
TVA				
MONTANT TOTAL TTC				

Signature et Cachet du Transporteur

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés